

AEM 5772-EP Antimicrobien SOLUTION

Un silane quaternaire de sel d'ammonium

COMMERCIAL FABRICATION

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION 28541 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: Chlorure d'ammonium (3-(triméthoxysilyl)-propyldiméthyl-octadécyl) 72,1%

IRRITANT POUR LA PEAU

CONTIENT 12% DE MÉTHANOL

**DANGER**



**POISON INFLAMMABLE**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

LOT NO.

CONTENU NET (18 kg, 180 kg)

ÆGIS Environmental Management, Inc.

11400 Vanstory Drive, Huntersville, North Carolina, USA 28078

704-875-0806

FABRIQUÉ AUX É.-U.

mc Marque de commerce de ÆGIS Environmental Management, Inc. États-Unis d'Amérique

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

L'Antimicrobien AEM 5772-EP peut être utilisé dans les processus de fabrication des substrats suivants afin de conférer une protection antimicrobienne durable, de large-spectre

- Filtres à air/ matériaux pour filtres à air
- Matériau pour filtre d'aquarium
- Draps, couvertures et couvre-lit
- Garnitures d'amortisseurs (abrasif et poli)
- Tapis et draperies
- Fibres de rembourrage pour ameublement, sacs de couchage, vêtements dont la composition est du coton, du duvet naturel, du nylon, du polyester, de la rayonne ou de la laine.
- Conduits et panneaux en fibre de verre
- Tissu pour lance d'incendie
- Courroies d'humidificateur
- Matelas et toiles à matelas
- Sous-vêtements et survêtements pour hommes
- Couches jetables non-tissées
- Polyester non tissé
- Habillement d'extérieur
- Coussins en mousse de polyuréthane jetables pour les systèmes de flotaison Lapidus
- Mousse de polyuréthane pour des éponges et vadrouilles à usage domestiques, industriels et institutionnels
- Mousse de polyuréthane et polyéthylène, quand recouvert
- Mousse de polyuréthane pour emballage et rembourrage pour des applications sans contact alimentaire
- Mousse de polyuréthane utilisée comme support de croissance de plantes à usage non-alimentaire
- Serviettes et chiffons préhumectés (qui n'ont pas de propriété pesticide)
- Matériels de toiture - définis comme bardeaux, granulés de toitures, carton bitumé, pierre et pardessus synthétiques
- Sacs de sable, tentes, bâches, voiles et cordages
- Chaussures de sports et décontractées
- Semelles intérieures
- Rideaux de douche
- Chaussettes composées de nylon, nylon/orlon, coton/nylon, lin/Lycra, acrylique/polypropylène/nylon/Lycra, laine/soie/nylon/Lycra et laine/acrylique/nylon/Lycra; fournit une activité auto-hygiénique résiduelle contre le mycète au pied de l'athlète (Trichophyton mentagrophytes) dans la chaussette, durable pour 10 lavages, empêche à 99.9 pour cent la croissance d'un mycète au pied de l'athlète dans la chaussette
- Carpettes
- Serviettes faites de 100% coton, 100% de polyester, et mélange de deux fibres
- Couvertures de réservoir et siège de toilette
- Parapluies

- Tissus d'ameublement composés d'acétates, d'acryliques, de coton, de fibre de verre, de nylon, de polyester, de polyéthylène, de polyoléfines, de polypropylène, de rayonne, de spandex, de vinyl et de laine
- sacs et filtres d'aspirateur
- Papier peint et papier peint de vinyl pour les surfaces de contact non-alimentaires
- Tissus d'essuyage jetables qui peuvent être utilisés pour dépoussiérer ou nettoyer des meubles, des voitures, des murs, des fenêtres, des sols, des appareils, de la vaisselles, des comptoirs, etc ces torchons/ serviettes n'ont aucune propriété désinfectante
- Bonneterie pour femme
- Sous-vêtements pour femme

### **MODE D'EMPLOI**

NE PAS utiliser ce produit sur des produits manufacturés dont la surface entrera en contact avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

L'Antimicrobien AEM 5772-EP peut être incorporé directement dans les formulations utilisées pour faire les produits finis ci-haut mentionnés. Par exemple, il peut être incorporé dans une formulation de mousse de polyuréthane pendant le processus de fabrication. La protection est atteinte car la matière active se retrouve à la surface de la mousse traitée.

L'Antimicrobien AEM 5772-EP peut être dilué avec de l'eau ou des solvants organiques tels des alcools, des cétones, des esters, des hydrocarbures, des hydrocarbures chlorés et après être appliqué à des surfaces organiques et inorganiques pour donner de 0.1% à 1.0% en poids de matière active. Les solutions peuvent être préparées en ajoutant l'agent antimicrobien au solvant avec le brassage.

**ATTENTION:** une mauvaise agitation lors de l'ajout de ce silane peut résulter en une concentration locale élevée qui peut former des particules de gel.

Les substrats peuvent être traités par brossage, immersion, foulardage, trempage, pulvérisation, nébulisation ou en utilisant les techniques de finition pour mousses.

Après application de l'antimicrobien, le substrat peut être séché à partir de températures ambiantes jusqu'à un maximum de 160°C (320°F) afin d'assurer une complète condensation des groupes de silanol et d'éliminer l'eau, les solvants et/ou les traces de méthanol résultant de l'hydrolyse. L'application optimale et les conditions de séchages, comme la température et le temps, devraient être déterminées pour chaque application.

**PRÉCAUTIONS:** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS · DANGER – CORROSIF. Cause des dommages irréversibles aux yeux et des brûlures à la peau · IRRITANT POUR LA PEAU · LE MÉTHANOL PEUT CAUSER LA CÉCITÉ · L'inhalation de ce produit peut être mortelle · NE PAS RESPIRER LES EMBRUNS DE PULVÉRISATION OU LES VAPEURS · L'ingestion de ce produit ou son absorption par contact avec la peau peut être dangereuse et même mortelle · Les mesures appropriées doivent être prises pour prévenir l'atteinte de concentrations dangereuses de vapeurs de méthanol sur les lieux de travail · ÉVITER tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements · COMBUSTIBLE. NE PAS utiliser ou

entreposer à proximité d'une source de chaleur ou d'une flamme nue • POUR MANIPULER, MÉLANGER OU APPLIQUER CE PRODUIT CONCENTRÉ, PORTER UNE COMBINAISON ÉTANCHE, DES GANTS DE NITRILE, DE NÉOPRÈNE, DE BUTYLE OU DE LATEX, DES BOTTES EN CAOUTCHOUC, UN APPAREIL RESPIRATOIRE APPROPRIÉ ET DES LUNETTES DE PROTECTION OU UN ÉCRAN FACIAL • Les personnes qui utilisent ce produit devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou de se rendre aux toilettes • Éviter de se toucher les yeux ou le visage avant de s'être lavé les mains. Ne jamais utiliser sa bouche pour aspirer le produit d'un contenant ou pour débloquer une buse ou un tuyau bouché • Laver les vêtements portés lors de l'utilisation séparément des autres vêtements. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit sous forme concentrée. NE PAS les réutiliser • Les utilisateurs devraient retirer leur équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Ils doivent laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Enlever immédiatement les vêtements si le pesticide entre en contact avec la peau soit parce que les vêtements en ont été imbibés, soit à cause d'un déversement. Laver la peau soigneusement et enfiler des vêtements propres • Suivre les consignes du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle. En l'absence de telles directives pour l'équipement lavable, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Ne pas entreposer ou laver l'équipement de protection individuelle avec la lessive ordinaire • NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, directement ou par dérive. Seuls les utilisateurs portant un équipement de protection peuvent pénétrer dans la zone de traitement pendant l'application.

### **PREMIERS SOINS:**

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Traiter selon les symptômes.

**DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:** L'antimicrobien AEM 5772-EP est toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas déverser dans les lacs, les cours d'eau, les bassins ou les eaux

publiques. Pour obtenir des conseils, consulter le bureau régional d'Environnement Canada.

**DÉCONTAMINATION** L'inactivation/la neutralisation des solutions contenant l'Antimicrobien AEM 5772-EP peuvent être obtenues par l'addition d'un agent de surface ou d'un détergent anioniques en quantité équivalente à celle de l'Antimicrobien AEM 5772-EP contenue dans la solution. Tous les efforts doivent être faits pour contenir les déversements accidentels d'Antimicrobien AEM 5772-EP à la zone immédiatement voisine. Ceci peut être obtenu en utilisant des sacs de sable pour confiner le déversement accidentel et faciliter son nettoyage et son élimination. Le sable contaminé peut ensuite être éliminé en l'enterrant dans une décharge autorisée. De nombreux déversements accidentels de nature mineure peuvent être nettoyés à l'aide de chiffons, en essuyant ou en épongeant le liquide et en laissant le tissu utilisé absorber le liquide. Les chiffons peuvent ensuite être éliminés par incinération. Les siphons de sol dans les endroits où le produit est utilisé doivent être protégés des déversements accidentels à l'aide d'un matériel absorbant ou d'un matériel de barrière (c.-à-d., des sacs de sable).

**DANGERS PHYSIQUES OU CHIMIQUES** Inflammable. Garder hors de portée de la chaleur et d'une flamme nue.

**ENTREPOSAGE:** Quand il est entreposé dans les contenants d'origine non ouverts, à une température égale ou inférieure à 25° C (77° F), l'Antimicrobien AEM 5772-EP a une durée de conservation minimale de 12 mois à partir de la date d'expédition. Étant donné que ce produit est sensible à l'humidité, garder hermétiquement fermé jusqu'au moment de l'utilisation. Refermer hermétiquement le contenant après chaque utilisation. Ne pas stocker ni employer près de la chaleur ou d'une flamme nue. Garder loin de la nourriture.

**ÉLIMINATION:**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )